

**MAIRIE  
DE  
CLAMART  
(HAUTS DE SEINE)**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 MARS 2016**

Par suite d'une convocation en date du 4 mars 2016, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 9h45, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL (à compter du point 21) - M. Serge KEHYAYAN - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - M. Bernard BOUZON (sauf au point 17) - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT (jusqu'au point 4 et à compter du point 12) - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - M. Daniel ELIOT - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT (à compter du point 12) - Mme Sally RIBEIRO - M. Géraud DELORME - M. Mathieu CAUJOLLE (jusqu'au point 20 et à compter du point 23) - Mme Françoise MORGERE (à compter du point 4) - M. Gérard AUBINEAU - Mme Marie-Anne BOYER - M. Pierre RAMOGNINO (jusqu'au point 21) - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

|                             |                                                    |
|-----------------------------|----------------------------------------------------|
| Mme Rachel ADIL             | à Mme Colette HUARD (jusqu'au point 20)            |
| M. François LE GOT          | à Mme Marie-Laure COUPEAU (du point 5 au point 11) |
| M. Arnaud DELROT            | à M. Yves COSCAS (jusqu'au point 11)               |
| Mme Véronique DE LA TOUANNE | à M. Serge KEHYAYAN                                |
| M. Fabrice LAMAIN           | à Mme Sylvie DONGER                                |
| Mme Samia DHAMNA            | à Mme Claude CHAPPEY                               |
| Mme Paule-Léna TOURAILLE    | à M. Patrice RONCARI                               |
| Mme Isabelle RAKOFF         | à Mme Marie-Anne BOYER                             |
| M. Christian DELOM          | à M. Pierre RAMOGNINO (jusqu'au point 21)          |
| M. Philippe KALTENBACH      | à Mme Françoise MORGERE (à compter du point 4)     |
| M. Pierre RAMOGNINO         | à M. Gérard AUBINEAU (à compter du point 22)       |
| M. Pierre CARRIVE           | à Mme Marie-Christine VANDRELL                     |

**ABSENTS** : M. Bernard BOUZON (au point 17) - M. Mathieu CAUJOLLE (du point 21 au point 22) - Mme Françoise MORGERE (jusqu'au point 3) - M. Christian DELOM (à compter du point 22).

**1** – Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**2** – M. Mathieu CAUJOLLE est désigné pour remplir ces fonctions.

**3 – APPROUVE** à l'unanimité le procès verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2015.

**4 – APPROUVE** à la majorité (2 voix contre et 7 abstentions) les termes de la convention de mise à disposition de locaux communaux destinés à abriter des installations du réseau THD Seine et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces afférentes.



**5 – AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable ou tout autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de la crèche Sainte-Emilie située au n°26 rue du Trosy à Clamart, et à signer toutes les pièces afférentes.

**6 – AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable ou tout autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux d'installation d'un cabanon et d'un cache conteneurs dans le jardin du relais assistantes maternelles (RAM) situé au n°12/14 rue Jean-Jacques Rousseau à Clamart, et à signer toutes les pièces afférentes.

**7 – APPROUVE** à l'unanimité la prorogation de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée à fin avril 2016, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter deux périodes supplémentaires, de trois ans chacune pour la réalisation de cet AD'AP et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier et à signer tous les documents y afférents.

**8 – APPROUVE** à l'unanimité la charte d'entretien des espaces publics dans le cadre de l'opération « PHYT'EAU BIEVRE » présentée par le SIAVB par laquelle la Ville de Clamart s'engage à réduire durablement l'usage des produits phytosanitaires sur son territoire et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à la signer.

**9 – APPROUVE** à l'unanimité les termes des conventions avec les apiculteurs Eric Leblond et Miellerie Mairoux relatives à l'installation de ruches dans le jardin du docteur Damlamian et sur le toit-terrasse du théâtre Jean Arp sis à Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette décision.

**10 – ATTRIBUE** à la majorité (8 voix contre) un mandat spécial à Monsieur Serge Kehyayan, Adjoint au Maire pour se rendre à Zurich en Suisse, le 24 mars 2016 et **PRECISE** que les frais qu'il exposera dans le cadre de cette mission feront l'objet d'un remboursement sur le budget communal sur présentation des justificatifs.

**11 – PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable en 2015.

**12 – PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du budget de la Ville pour l'exercice 2016.

**13 – ACCORDE** à l'unanimité (6 abstentions) sa garantie à hauteur de 100 % à Clamart Habitat pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 10 843 390,73 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de 59 logements et d'un parc de stationnement au 11 rue de Bièvres à Clamart.

**14 – DECIDE** à l'unanimité (2 abstentions) de proposer à l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris les personnes ci-après dénommées pour figurer sur la liste préparatoire dressée pour la désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

| Titulaires      | Suppléants          |
|-----------------|---------------------|
| Patrice RONCARI | Marie-Laure COUPEAU |
| Claude LAURANS  | Isabelle RAKOFF     |

**15 – APPROUVE** à la majorité (3 voix contre et 6 abstentions) l'acquisition à l'amiable du terrain bâti sis 525 avenue du Général de Gaulle cadastré section BR 30, d'une surface de 270 m², appartenant aux Consorts OLIVIER au prix de 170 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette vente pour le compte de la commune.



**16 – APPROUVE** à la majorité (9 voix contre) l'acquisition à l'amiable d'un local commercial en copropriété sis 27 à 37 rue Paul Vaillant Couturier – centre Desprez, appartenant à la SCI ADMOUCHNINO Joselin au prix de 499 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette vente pour le compte de la commune.

**17 – APPROUVE** à la majorité (6 voix contre et 1 abstention), le paiement de l'indemnité d'éviction d'un montant de 674 300 € au profit de la société Lenoble, locataire du bail commercial sis 11 bis rue Lazare Carnot, immeuble appartenant à la Ville, cadastré section G numéro 216.

**18 – APPROUVE** à la majorité (8 voix contre et 1 abstention) le choix du promoteur dans le cadre de l'appel à projet du terrain de l'ex-piscine municipale, sis 10 rue du Président Roosevelt et la cession dudit terrain à Brownfields pour un montant de 9 400 000 € HT qui interviendra sans conditions suspensives, **AUTORISE** Emerige Résidentiel à déposer les permis de construire et de démolir correspondants et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette vente pour le compte de la Commune.

**19 – SOLLICITE** à la majorité (9 voix contre) de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique du programme RD 906 / rue du Midi / rue du Champ Faucillon et **PRECISE** que le bénéficiaire de la Déclaration d'utilité publique est l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

**20 – SOLLICITE** à la majorité (9 voix contre) de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique du programme Jean Baptiste Clément (RD 130) angle RD 906 (station de tramway), et **PRECISE** que le bénéficiaire de la Déclaration d'Utilité Publique est l'Etablissement Public Foncier Ile de France.

#### ***Suspension de séance de 12h40 à 14h***

**21 – APPROUVE** à la majorité (7 voix contre et 2 abstentions) le protocole foncier entre la Commune et la société Foncière Impasse de la Tour et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à le signer ainsi que tous documents y afférents nécessaires à son exécution et **APPROUVE** le projet d'acte comprenant les projets de promesses de ventes et d'échange et d'autoriser M. le Maire ou son délégué à les signer, éventuellement modifiées sans remise en cause de leur économie générale, ainsi que tous documents y afférents nécessaires à leur exécution et notamment les actes authentiques de ventes et d'échange définitifs.

**22 – DECIDE** à la majorité (8 voix contre) d'instaurer la procédure de déclaration préalable (DP) pour toute division foncière sur la zone UE du territoire communal et **PRECISE** que la délibération du Conseil municipal du 25 mars 2009 est abrogée.

**23 – APPROUVE** à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 886,71 € à la crèche associative Pilotin pour la remise aux normes de son mobilier de cuisine.

**24 – APPROUVE** à l'unanimité la modification du règlement de fonctionnement de la petite enfance.

**25 – APPROUVE** à l'unanimité les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financements de prestation de service avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine relative aux nouveaux modes de calcul de la prestation de service « centre social – animation collectives familles » et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.



**26 – APPROUVE** à l'unanimité la nouvelle dénomination du centre d'arts plastiques Albert Chanot soit « Centre d'art contemporain Chanot » (CACC).

**27 – APPROUVE** à l'unanimité les termes de la convention d'adhésion à la Centrale d'achat du SIFUREP et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à prendre toute mesure d'exécution afférente.

**28 – DECIDE** à l'unanimité de modifier le tableau des emplois de la Ville de Clamart comme suit :

| Remarques                                                                                                | Grade ou fonction                              | Effectif budgétaire | Variation | Nouvel effectif budgétaire | Effectif pourvu | Effectif à pourvoir |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------|-----------|----------------------------|-----------------|---------------------|
| Création d'un attaché territorial et suppression d'un animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe     | Attaché                                        | 32                  | 1         | 33                         | 30              | 3                   |
|                                                                                                          | Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe | 5                   | -1        | 4                          | 4               | 0                   |
| Création d'un ingénieur principal et suppression d'un ingénieur                                          | Ingénieur principal                            | 3                   | 1         | 4                          | 3               | 1                   |
|                                                                                                          | Ingénieur                                      | 10                  | -1        | 9                          | 9               | 0                   |
| Modification du contrat d'un attaché (contrat de 3 ans, emploi de directrice des centres socioculturels) | Attaché                                        | 33                  | 0         | 33                         | 30              | 3                   |

**29 – DECIDE** à l'unanimité d'accorder la protection fonctionnelle à l'agent communal, Monsieur Grégory HAREL, Brigadier au sein de la Police municipale de Clamart et **DECIDE** de prendre en charge tous les frais d'actes de procédure et tous les honoraires d'avocat jusqu'au terme définitif de la procédure juridictionnelle engagée par Monsieur Grégory HAREL contre l'auteur des faits dans la limite de 2 500 €.

**Monsieur le Maire cède la présidence à Madame Christine Quillery et quitte la salle pour l'examen du point suivant.**

**30 –**

**a) DECIDE** à l'unanimité (2 abstentions ; Monsieur le Maire, M. Gérard Aubineau, M. Philippe Kaltenbach et Mme Isabelle Rakoff ne prenant pas part au vote) l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Jean-Didier BERGER et la prise en charge à cet effet des frais de justice et honoraires d'avocat nécessaires à sa défense dans le cadre des poursuites pénales faisant suite à l'action initiée le 24 février 2016 par Madame Delphine KRUST, qui a délivré une citation directe à l'encontre de Monsieur Jean-Didier BERGER en sa qualité de Directeur de la Publication de CLAMART-INFOS, LE MAGAZINE DE LA VILLE ET DE SES HABITANTS, pour avoir refusé d'insérer un droit de réponse communiquée par celle-ci,

et **PRECISE** que le montant des honoraires d'avocat sera pris en charge par la commune sur présentation de factures détaillées exposant les diligences accomplies, le taux horaire et le temps passé, et est limité à la somme maximale de sept mille euros HT par instance.

**b) APPROUVE** à l'unanimité (8 abstentions et Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Jean-Didier BERGER et la prise en charge à cet effet des frais de justice et honoraires d'avocat liés à toute action relative aux accusations à son encontre figurant dans un billet publié sur le site [www.agirpourclamart.fr](http://www.agirpourclamart.fr) le 7 février 2016, intitulé "La sécurité à Clamart : nos propositions concrètes », et en particulier ceux indiquant que "Ce choix de M. Berger (...) a pour effet (...) le licenciement de nombreux agents municipaux, les survivants étant aujourd'hui en état de souffrance au travail (suicide et tentatives de suicides, accidents professionnels et maladies en augmentations...)", et **PRECISE** que le montant des honoraires d'avocat sera pris en charge par la commune sur présentations de factures détaillées exposant les diligences accomplies, le taux horaire et le temps passé, et est limité à la somme maximale de sept mille euros HT par instance.

**Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.**

**31 – DECIDE** à l'unanimité de rémunérer les congés annuels non pris avant sa date d'admission à la retraite à Mme Nicole Arnaud, Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et **PRECISE** que l'indemnité compensatrice portera sur 40 jours de congés relatifs aux années 2014 et 2015, plus 3 jours pour le mois de janvier 2016, soit un total de 43 jours indemnisés.

**Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation, article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

#### **Question orale**

A entendu la question orale de Madame Marie-Anne BOYER relative à la maison de la création et la petite bibliothèque ronde ainsi que la réponse apportée par Monsieur le Maire conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal.

#### **Vœu**

Approuve à l'unanimité le vœu présenté par M. Gérard AUBINEAU relatif à la réorganisation des services de la Poste à Clamart.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15h15.

Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris

Jean-Didier BERGER